



Les métaux

Consigne :

Tous les emballages alimentaires en métal tels que : canettes, aérosols, boîtes à thé, boîtes de conserve, couvercles, barquettes aluminium...

Remarque :

Bien vides, surtout les aérosols.

Pourquoi ?

Nous acceptons uniquement les emballages donc pas de fourchettes ni de baleines de parapluie qui, comme chacun le sait, ont des compositions très différentes. Bien vide pour ne pas souiller les cartons et papiers collectés en même temps, bien sûr. Le tri est relativement simple car il s'effectue pour les métaux ferreux par tri magnétique. Ensuite, les métaux non ferreux sont extraits manuellement des autres corps creux.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous contacter :

SMICTOM de la Région de Fontainebleau,
BP 04, Veneux-Les-Sablons

www.smictom-regionfontainebleau.fr

N° Vert 0 800 133 895

GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Le verre

Vous pouvez déposer le verre dans votre poubelle jaune quand celle-ci elle est compartimenté ou dans votre poubelle à couvercle vert.

Consigne :

Uniquement
les bouteilles et les pots alimentaires.

Remarque :

Bien vides et sans bouchon de préférence.

Pourquoi ?

Comme pour les autres matières, le verre doit être le plus « pur » possible, sans bouchons de liège ou de porcelaine et sans métal. Le verre des emballages alimentaires a une température de fusion d'environ 1000°C. C'est une température très basse par rapport aux autres verres et assimilés comme la faïence, la céramique, le pyrex, les miroirs ou les vitrages. Voilà pourquoi ces autres verres ne sont pas acceptés lors de la collecte car ils sont très perturbateurs dans le processus de recyclage du verre alimentaire.

Le verre collecté est repris directement par le recycleur. C'est lui qui effectue les opérations de tri nécessaires pour recycler le verre.

Pour plus de renseignements sur les processus industriels, vous pouvez vous renseigner auprès du SMICTOM-LOMBRIC en charge du traitement de nos déchets. (www.lombric.com)

Les emballages métalliques



Les emballages en verre



Les emballages métalliques et le verre



Et la poubelle jaune

Bonjour et bienvenue dans l'univers tout jaune de votre poubelle jaune. Cette lettre est faite pour vous donner les consignes du tri, bien sûr. Mais elle a aussi pour but de vous montrer pourquoi il existe ces consignes et pourquoi il

faut les respecter. Car derrière votre geste de tri, il y a tout un procédé pour parvenir à faire de vos déchets potentiellement recyclables des déchets effectivement bien recyclés ! Suivez-nous et découvrez les mystères du monde du recyclage...

Quelques précisions avant de commencer...

Les erreurs de tri...

Les petites erreurs de tri font les grandes montagnes de déchets. Et cela coûte ! Alors que vos ordures ménagères vont directement à l'incinérateur, vos erreurs de tri vont d'abord dans le centre de tri. Elles sont triées avec les emballages, refusées et enfin repartent vers l'incinérateur... avec un surcoût. Voilà pourquoi nos éco-ambassadeurs sont sur le terrain sans relâche.

Un point important

Les trieurs, hommes et femmes, même s'ils portent des gants, mettent littéralement leurs mains dans vos emballages. Il ne faut donc en aucun cas mettre des objets pouvant être dangereux comme des seringues ou des produits toxiques. Merci pour eux !

Pour comprendre en image toutes ces opérations et découvrir l'autre côté du miroir, nous vous invitons à venir regarder nos vidéos sur notre site internet, à la page «recycler»

www.smictom-regionfontainebleau.fr

Le logo Éco-Emballages



Ce logo indique que le fabricant de l'emballage a bien payé une taxe à Éco-Emballages* mais cela ne veut surtout pas dire que l'emballage est recyclable. Ce logo se retrouve sur 95% des emballages.

* Éco-emballages est le nom de la société anonyme, fondée en 1992, qui est chargée d'organiser la participation des industriels à la gestion des déchets d'emballages ménagers qu'ils produisent.

Si vous désirez vous abonner à cette lettre, envoyez simplement « je souhaite m'abonner à la lettre du SMICTOM » avec votre nom, prénom et adresse mail à :

smictom2@wanadoo.fr





Le plastique

Consigne :

Uniquement

les bouteilles, bidons et flacons en plastique.

Remarque :

Avec le bouchon vissé ou sans bouchon. Bien vides.

Pourquoi ?

Le plastique est un terme générique qui regroupe un très grand nombre de formes et de compositions. Il y a sept familles de plastiques selon leur composition.



Notre processus de recyclage comporte plusieurs étapes. La forme de l'objet nous permet un premier tri mécanique car toutes les bouteilles, bidons et flacons sont des corps creux (par opposition aux corps plats, les cartons et les papiers).

Ensuite, une machine de tri optique automatisée sépare les différents plastiques. Le PET et le PVC sont les constituants de toutes les bouteilles, bidons et flacons translucides clairs et foncés. Le PEHD et le PP sont les constituants des bouteilles, bidons et flacons opaques.

Ce processus de recyclage nous impose quelques contraintes, tout à fait surmontables...

Les bouteilles doivent être entières. Nous ne pouvons pas récupérer les petits bouts ou les bouchons qui se perdent dans le processus.

Comme nous recherchons la matière première secondaire* la plus « pure », sont refusés : les bouteilles, bidons et flacons contenant encore des produits divers, souillés par de la colle, de la peinture ou imbriqués avec d'autres emballages.

Les bidons d'huile de vidange ou de produits toxiques, même vides, sont aussi refusés.

*La matière première secondaire est la matière récupérée lors de l'opération de recyclage.

Nous venons de voir la partie la plus délicate avec les plastiques (bouteilles, bidons et flacons, j'espère que vous n'avez pas déjà oublié). Nous pouvons donc nous détendre un peu et reprendre tranquillement.

Quelques exemples :

Les bouteilles, bidons et flacons de la cuisine

Les bouteilles et flacons de la salle de bain

Les bouteilles et bidons des produits d'entretien



Les bouteilles, bidons et flacons en plastique



Les cartons

Consigne :

Tous les emballages en carton, les cartons ondulés et les briques alimentaires.

Remarque :

Propres et secs. Ils ne doivent pas faire plus de 60 cm de côté.

Pourquoi ?

Les cartons vont tous redevenir des cartons recyclés. Il n'y a pas le problème des différentes matières comme pour le plastique. Ils ne doivent pas dépasser les 60 cm car au-delà il devient dangereux de les collecter et le ripeur risque de se blesser. Rappelons que des accidents surviennent encore tous les ans. Les scotches peuvent facilement être triés et enlevés après broyage et les traces de colle sont aussi gérées durant le processus.

Par contre, le carton est constitué de matière végétale et s'il est mouillé ou humide, la moisissure va détériorer la matière même du carton. L'usine ne peut pas sécher les 3 586 tonnes de carton qu'elle traite chaque année. C'est pourquoi les cartons humides sont refusés à la collecte.

De plus, quand ils sont trop humides, ils s'étiolent dans le camion et il n'arrive à l'usine que de la bouillie non recyclable.

Pour ces mêmes raisons, le carton ne doit pas être souillé. Quand un corps pénètre dans le carton, celui-ci ne peut plus être recyclé. Voilà pourquoi les cartons de pizza ou de fast-food sont refusés car trop gras. Il en va de même des cartons souillés par l'huile de vidange, la peinture...



Les cartons bruns

Les cartons d'emballages et les briques alimentaires

Les cartons, les briques alimentaires
Les journaux, magazines et publicités

Les briques alimentaires

C'est un emballage relativement récent qui a très vite trouvé sa place dans le monde du recyclage. Cet objet complexe (composé de plastique, de carton et d'aluminium) a une filière qui lui est propre. Son recyclage est possible car toutes les briques alimentaires sont constituées de la même façon, par les mêmes matières.

Les papiers

Consigne :

Uniquement les journaux, magazines et publicités.

Remarque :

Propres et secs.

Pourquoi ?

Les papetiers emploient plusieurs catégories de papier recyclé; du plus pur, plus blanc, au plus terne, altéré. Le premier donnera du papier extra blanc de première qualité, et le dernier servira à la fabrication de papier journal.

Pour plusieurs raisons techniques, c'est la catégorie JRM (Journaux, Revues, Magazines) qui a été choisie sur notre territoire. Cela permet de collecter une très grande fraction des papiers jetés par les ménages et produit une catégorie de papier plus intéressante à la reprise. Cette catégorie n'a pas besoin d'être triée pour être valorisée. Quand les papiers sont collectés en mélange, ils doivent subir une opération de surtri pour extraire toutes les catégories de papiers différentes des JRM et qui, de plus, ne représentent qu'un faible tonnage.

Comme pour les cartons, ces papiers ne doivent pas être humides ou souillés par quoi que ce soit.

Voilà aussi pourquoi les bouteilles, bidons et flacons doivent être bien vides pour ne pas venir souiller de leur contenu le papier bien sec de votre bac jaune.

Les papiers et les cartons sont les corps plats. Une fois qu'ils ont été séparés des corps creux, ils sont triés manuellement.

Les journaux, magazines et publicités.

